

Michel Boyon remet au Premier ministre son rapport complémentaire sur la TNT

Le rapport complémentaire sur la TNT annoncé dès septembre par Michel Boyon vient d'être remis au Premier ministre (voir LPn° 196-I, p. 129). Il tempère les espoirs d'un développement rapide des chaînes locales sur la TNT, estimant que celle-ci sera « certainement favorable aux télévisions locales, mais uniquement lorsqu'elle sera largement déployée sur le territoire », soit aux alentours de 2008. Concernant la question de l'ouverture à la publicité télévisée pour les secteurs interdits, M. Boyon a précisé que « le gouvernement ayant engagé une concertation sur ce sujet difficile et récurrent, il n'y a pas lieu de formuler ici une préconisation concernant une modification de la réglementation en vigueur ». Il souligne par ailleurs la nécessité et l'urgence de mettre en place une structure de coordination et de concertation pour accompagner l'ensemble du projet de la TNT. Cette structure, qu'il préconisait déjà dans son premier rapport, devrait réunir selon lui les ministères concernés, le CSA et l'ensemble des partenaires du projet (éditeurs de chaînes, producteurs, diffuseurs techniques?).